

raison, à cette fraction indépendante et modérée dont nous avons plusieurs fois signalé le rôle utile : ainsi l'on a beaucoup remarqué dans le dernier discours de M. Pinard le passage relatif aux candidatures : « On peut, a-t-il dit, être large, très-large sur les questions de nuances, etc. » On en a conclu que le gouvernement, lors des prochaines élections, ne combattrait pas les candidatures des membres du centre gauche.

Autre fait que l'on juge très-significatif : hier, à un grand dîner donné par le ministre de la marine, figuraient des sénateurs, des députés, des conseillers d'Etat, des marins. Or, presque tous les convives appartenant à la Chambre élective étaient choisis dans la partie la plus libérale de la majorité et se composaient de ceux qui ont pris part aux dernières discussions ; je puis citer : votre député, M. J. Brame, MM. Buffet, De Tillancourt, Martel, Segris, Larrabure, Javal, Chesnelong ; et cela a été d'autant plus remarquable que le ministre de la marine n'a pas l'habitude d'inviter tous les députés successivement, comme le fait le ministre d'Etat qui reçoit du reste pour cela une allocation spéciale de 30,000 fr.

Les bureaux de la Chambre ont nommé hier la commission de 18 membres — deux par bureau, — qui doit examiner le projet de budget. Les noms des commissaires des 8 premiers bureaux sont seuls connus : on n'y voit pas figurer un seul député de l'opposition, et je ne trouve guère que M. Louvet que le tiers-parti puisse revendiquer pour sien.

La séance d'aujourd'hui n'a commencé qu'à deux heures et demie. M. A. Leroux qui devait la présider, ayant été retenu à la commission du budget qui tenait sa première réunion. M. Bethmont a dû parler le premier.

Je vous engage à vous défier des bruits de modifications ministérielles qui peuvent vous revenir : d'abord ils ne sont pas neufs, ensuite les combinaisons projetées n'ont aucune chance d'être prochainement adoptées : il ne sera rien fait dans ce sens avant la clôture de la session.

Point de nouvelles politiques de l'étranger. Le discours du roi de Prusse est jugé ici comme pacifique.

Les résultats du voyage du prince Napoléon continuent d'être recherchés, c'est-à-dire de donner lieu à des hypothèses plus ou moins raisonnables. Du reste, on ne sait guère où nous en sommes avec les grandes puissances ; et il nous serait bien impossible de préciser si nous nous rapprochons plus de l'Autriche que de la Prusse. D'après des lettres de Vienne, le gouvernement autrichien ne serait pas prêt pour offrir à la France un concours sérieux dans le cas où nous serions engagés dans une guerre avec la Prusse. L'Autriche veut se refaire.

L'administration de la guerre poursuit activement, aussi bien dans les places fortes que dans les ports, la transformation de l'armement ; il n'y a là rien de nouveau, mais il faut constater que les ordres donnés il y a quelques mois, quand la politique extérieure était grosse d'orages, n'ont pas été contremandés ; et la célérité avec laquelle le ministre de la guerre procède à l'organisation de la garde mobile fait quelque peu tort aux espérances pacifiques.

En revanche, voici un bruit que j'ai recueilli et que je vous livre pour ce qu'il vaut ; ne le reproduisez qu'avec réserve : il serait question d'une publication importante qui verrait le jour sous peu et qui serait due à la plume de l'Empereur ; elle aurait un caractère essentiellement pacifique et même, dit-on, aborderait la question d'un désarmement général.

Je vous signalerai dans cet ordre d'idées l'article publié par le *Journal des Débats* de ce matin et qui a été fort re-

marqué. Il établit que la Prusse, l'Autriche et la Russie sont dans l'impossibilité absolue de faire la guerre, par cette raison majeure qu'elles n'ont pas d'argent. L'auteur laisse sans doute à la perspicacité du lecteur de penser qu'il en est de même pour la France.

Une polémique fort intéressante à suivre s'est engagée à propos de la brochure *Les Titres de la Dynastie napoléonienne* sur les mérites du suffrage universel, et je vous signalerai un article que publie ce soir le *Temps* en réponse au *Constitutionnel* et à l'*Etendard*. Le *Temps* reconnaît que le suffrage universel est le maître, qu'il doit être obéi ; mais il proclame que ce n'est pas une preuve qu'il ait toujours raison.

Un journal naïf dit que l'on s'est entretenu hier à la Chambre, dans les couloirs, des pertes de jeu considérables qui ont eu lieu dans plusieurs cercles. Est-ce que ces petits scandales regardent nos législateurs ? C'est l'affaire du préfet de police qui peut ordonner que l'on soit obligé de jouer argent sur table. Ces grosses pertes de jeu nous laissent insensibles, et nous ne plaignons personne. Il faudrait au contraire que les leçons de ce genre fussent plus fréquentes.

M. Merson, de l'Union Bretonne, est nommé officier de la Légion d'honneur. Il fut un de ces prétendus délégués de la presse départementale que tous leurs confrères ont désavoué ; c'est lui qui demandait le maintien du régime arbitraire. M. Lebey, de la Patrie, est décoré pour sept années de services comme maire.

On cause beaucoup ici du scandale administratif qui vient de se produire à Evreux et dans lequel se trouve impliqué le préfet de l'Eure, M. Janvier de la Motte.

Le Théâtre-Français donne ce soir la première représentation de *la Neuchâtel d'Iris*, comédie en un acte et en vers de M. P. Ferrier.

CH. CAHOT.

On lit dans le *Bulletin international* :

« L'une des plus importantes impressions recueillies par le prince Napoléon, est celle de notre isolement politique. » Le prince a reconnu que cet isolement était réel et constituait le symptôme le plus grave de notre situation. »

CHRONIQUE DU JOUR.

On lit dans l'*International* :

« MM. Emile Ollivier, de Jancz et Maurice RiCARD avaient été invités au dîner des Tuileries, le jour de la mi-carême. » M. Emile Ollivier a renvoyé son invitation. »

« Est-ce une rupture définitive ? demande le *Figaro*. Ah ! nous sommes loin du temps où un homme illusionné, mais officiel, conduisait aux Tuileries M. Ollivier, tout poudreux encore du trajet de Toulon à Paris, et de l'entrevue où le ministre en expectative aurait dit cette parole mémorable, qui jeta un froid, comme vous pensez : — Sire, je puis encore sauver votre dynastie. »

Nous lisons dans le *Journal de Paris* : « L'honorable M. Faré, secrétaire-général du gouvernement de l'Algérie, qui a répondu hier aux observations de M. Jules Favre avec un chaleur communicative dont le *Moniteur* constate aujourd'hui les heureux effets, n'est peut-être pas un orateur ou à fait maître de soi, mais on ne peut lui refuser l'entrain et la véhémence. Au reste, il possède une qualité qui vaut encore mieux, pour un spécialiste comme lui, que la plus ardente éloquence : il connaît à fond ce dont il parle. Il y a peu d'hommes qui sachent aussi bien leur Al-

gérie, même parmi nos algériens ordinaires du gouvernement ou de la Chambre. Aussi, quand la question algérienne menace d'être soulevée, pour une raison ou pour une autre, pour les cotons ou pour la famine, vite une dépêche ; on mande M. Faré, il embarque, il débarque, il triomphe, il rembarque ; c'est généralement l'affaire d'une quinzaine. »

« Son activité, sa jeunesse (car il est fort jeune sous ses cheveux blancs), lui permettent de va-et-vient victorieux. Il n'a pas trente-cinq ans. Maintenant qu'il a parlé, il va certainement repartir, puis il reviendra pour la discussion du budget. La Méditerranée n'est qu'un jeu pour lui. »

Le même journal dit :

« Quand nous donnions à entendre, l'autre jour, que la décision de la Chambre, relativement aux poursuites contre M. de Kervéguen, n'avait point satisfait, autant qu'on aurait pu le croire, ceux-là mêmes qui demandaient l'autorisation de poursuivre, quand nous disions qu'un débat contradictoire en séance publique aurait beaucoup mieux répondu à leur secret désir, et qu'enfin ce secret désir, sans doute deviné par la commission, mais partagé par elle aussi peu que possible, n'avait pas été étranger à l'autorisation finalement accordée par la Chambre, nous n'espérons pas voir sitôt ni si complètement se confirmer nos informations. Aujourd'hui avant la séance du Corps législatif, on s'entretenait dans les couloirs d'un article de la *Liberté* qui confesse très-nettement quels étaient les vœux réels des journalistes poursuivants, et qu'en somme l'accueil favorable fait à leur demande a presque été pour eux une déception. Cela prouve, disaient quelques députés qui ne sont rebarbattus qu'en séance, que la Chambre, quand elle cède, est souvent plus spirituelle qu'elle ne le croit. »

L'*Indépendance belge* dit le procureur général et le juge d'instruction qui se sont occupés de l'affaire de la Meilleraye, compromis à cause de la précipitation, — « à pour parler plus exactement, — de la légèreté avec laquelle ils ont instruit le procès. »

D'autre part, le *Journal de Paris* donne des détails sur la vie publique de M. le docteur Ganne, devenu subitement un des hommes les plus célèbres de la France :

« Sous-commissaire de la république, à Parthenay, en 1848, il fut interné en décembre 1851, rentra bientôt à Parthenay, se rallia plus tard au gouvernement et devint, en 1853, maire de cette petite ville qu'il a un peu haussmanisé et où il a fondé un collège pour l'enseignement secondaire »

« Il est considéré dans le pays comme un homme intelligent, et malgré ses fluctuations d'opinion, il est au nombre des bleus, c'est-à-dire qu'il a le clergé contre lui. »

La presse algérienne est unanime à se plaindre du peu de concours que présente à l'administration les riches propriétaires arabes pour atténuer les effets de la crise terrible que traverse en ce moment notre colonie. Voici un triste exemple de la dureté des chefs indigènes envers leurs malheureux coreligionnaires, rapporté par le *Progress de l'Algérie*, sous le titre *Charité arabe* : « L'administration est si peu secondée par les grands chefs indigènes que plusieurs caïds possèdent dans de nombreux silos, sur lesquels meurent d'inanition leurs coreligionnaires, d'immenses quantités de blés dont ils sont peu disposés à faire le sacrifice. »

« Il y a quelques jours, au marché de l'Oued-Dekri, une femme en haillons, tenant entre ses bras un enfant dont la bouche livide cherchait en vain une goutte de lait à une mamelle tarie, s'approche d'un cheik, et, baissant son éteric, implore

de ce puissant seigneur qui, à lui seul possède quatre-vingt-deux silos, un sou pour un morceau de pain. »

« Va manger de l'air », répond le grand chef avec une telle inhumanité que, saisie d'indignation, une Européenne lui cingle la figure d'un coup de cravache, dont il gardera longtemps le souvenir. — Armand Fauré. »

La disette exerce toujours de cruels ravages en Russie : les nouvelles qui arrivent de Finlande au Nord sont navrantes : la mortalité est très-grande par suite des maladies occasionnées par l'insuffisance et la mauvaise qualité de la nourriture ; depuis longtemps déjà une partie de la population finlandaise ne se nourrit que d'une espèce de pain préparé avec de la paille hachée. Pourtant la Russie, est, dans un certain nombre de ses provinces, essentiellement productrice de céréales, mais le réseau des voies de communication est si imparfait, qu'une grande quantité de blé provenant de l'abondante récolte des gouvernements du sud-est, situés sur le Volga, n'a pas pu être enlevée des champs, richesse inutile pendant que le Nord est en proie à la famine.

On lit dans la correspondance parisienne de l'*Echo du Parlement belge* :

« On vient de terminer le budget de la garde nationale mobile. Voici à cet égard des renseignements dont je crois pouvoir vous garantir l'exactitude : »

« Ce budget est établi d'après une force numérique de 550,000 hommes. Il s'élève annuellement, pour la solde, à 6,132,090 fr., et pour l'habillement et l'équipement, à 6 millions environ. La force totale de la garde sera répartie entre 250 bataillons d'infanterie et 200 batteries d'artillerie. »

« L'uniforme de l'infanterie, définitivement arrêté, se composera d'une souquenille bleu de roi, large à la taille, et serrée à volonté au moyen d'une patte ; d'un pantalon gris de fer à bande rouge, et d'un képi. Pas d'épaulettes, seulement deux pattes garance sur les épaules, également comme les soldats prussiens. Même armement que la ligne. Pour l'artillerie, les pattes seront écarlates, et la bande du pantalon sera double. En somme, l'effet est peu satisfaisant. »

« On pousse tous les préparatifs d'habillement et d'équipement avec une extrême activité. L'empereur s'en occupe personnellement et sans relâche, il a l'intention bien arrêtée de passer en revue le 15 août, la garde nationale mobile de la Seine. »

L'*Avenir national* termine aujourd'hui sa revue hebdomadaire par l'emprunt d'une éphéméride de l'*Etendard* du 21 mars et qu'il commente ainsi :

« Ce jour-là, Napoléon va visiter un amputé à l'Hôtel des Invalides. Ce petit fait se passe en 1802. Si l'auteur des éphémérides eût poussé ses recherches jusqu'en 1804, il eût vu qu'à pareille date, la nuit, Napoléon Ier, qui quelques heures avant, avec son caractère théâtral, murmurait à la Malmaison les vers de Corneille sur la clémence, fusillait le duc d'Enghien dans un fossé. »

Nous empruntons au *Temps* l'anecdote suivante, sans nous porter garant, toutefois, de son authenticité :

« C'était, il y a quelques jours, au cours d'histoire de la Faculté des lettres de Nancy. Le professeur... Lacroix, en vint à raconter la défection de Dumouriez. Tout à coup : « Ce n'est pas le maréchal qui se conduirait ainsi ! » s'écria une voix. »

Cette voix était celle de Mme la maréchale Bazaine, qui assistait à la leçon, suivant son habitude. »

Pour la chronique du jour : A. DORMEUIL.

CHRONIQUE LOCALE

Par arrêté ministériel, les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de la classe de 1866, dont les exercices militaires devaient, au terme de la circulaire du 14 septembre 1867, se terminer le 2 avril prochain, seront renvoyés dans leurs foyers dès le 25 mars courant.

Les militaires de la classe 1863, en ce moment en congé de semestre, sont maintenus dans leurs foyers.

M. le ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, vient de prendre une décision qui devrait être étendue aux facteurs ruraux des postes, aux douaniers et aux agents subalternes des services publics actifs, pendant la durée de la cherté des subsistances.

Pendant le premier trimestre de 1868, une indemnité est accordée aux cantonniers des routes, savoir : Cantonnier célibataire ou marié, 4 fr. ; femme de cantonnier, 2 fr. ; chaque enfant à la charge du ménage, 1 fr. ; et, par exemption 3 fr. pour un ascendant à la charge du cantonnier. Cette mesure pourra être prolongée pendant les mois de mai et de juin, si la cherté du pain subsiste.

L'administration espère que la réduction des tarifs pour le transport des grains contribuera à enrayer la hausse des céréales et à faire baisser le prix du pain, beaucoup trop élevé pour les populations ouvrières. (*Mémorial de Lille.*)

Par arrêté du 12 mars 1868, M. le Préfet du Nord a décidé que les écluses de Sully et d'Houplines seraient ouvertes depuis le 12 avril prochain à six heures du matin jusqu'au 16 du même mois, à six heures du soir, pour permettre de faire un rigolo dans la vallée de la Lys moyenne pendant les fêtes de Pâques pour l'assèchement des prairies.

Les journaux de Lille annoncent que l'Empereur vient d'adresser 1,000 francs à la commission chargée de recueillir les souscriptions pour élever un monument à la mémoire de M. Crespel-Delisse, qui, on le sait, a plus que personne contribué à perfectionner et à développer dans le Nord, la fabrication du sucre de betteraves.

Nous lisons dans le *Progress du Nord* :

« M. G. Masure, en sa qualité de rédacteur en chef, gérant du *Progress du Nord*, et M. Eugène Vermersch, auteur d'un article intitulé « Les hommes et les choses » et publié dans notre numéro du 14 janvier dernier, ont comparu mercredi matin à l'audience correctionnelle présidée par M. Lallier. »

« La prévention leur reprochait d'avoir : 1° Commis par l'un des moyens énoncés en l'article 1er de la loi du 17 mai 1818, le délit de provocation adressée aux militaires dans le but de détourner de leurs devoirs militaires et de l'obéissance qu'ils doivent à leurs chefs ; 2° Commis par les mêmes moyens une attaque contre le respect aux lois, et fait l'apologie de faits qualifiés crimes et délits par la loi pénale, délits prévus par les articles 1, 2 et 3 de la loi du 27 juillet 1849 du Code pénal. »

« La prévention a été soutenue par M. Vente, procureur impérial. »

« M^e Ernest Picard a présenté la défense. »

« Le tribunal a mis l'affaire en délibéré ; le jugement sera rendu à l'audience de mercredi prochain. »

De son côté, l'*Echo du Nord* dit :

« La salle des audiences regorgeait de monde, et l'on a dû faire évacuer la salle des pas-perdus pour éviter un encombrement. »

Armeries arrivait chez la sœur de Jean Baillet ; c'était une bonne vieille de soixante ans, qui vivait tranquille et ne s'occupait nullement des affaires d'Etat. Cependant, elle n'y restait pas neutre tout à fait ; elle se contentait seulement de dire chaque jour un certain nombre de prières à l'intention de la bonne cause et prétendait qu'il n'en fallait pas faire davantage, s'appuyant sur cette raison que Dieu était assez fort pour faire seul triompher le Dauphin.

Aussi dame Hermance n'avait-elle jamais cherché à faire tremper la bonne sainte femme dans le mouvement royaliste dont Jean Baillet avait été l'âme.

« Vous venez rendre visite à une vieille ermite, chère mie, dit la dame Henriette de Léans en accueillant Hermance ; c'est une charitable action dont il vous sera tenu compte dans le ciel. »

« Eh ! j'en doute, sainte dame de Léans, répondit la jeune femme en souriant avec effort pour dompter sa préoccupation, j'en doute, car c'est plutôt un plaisir que je prends qu'une bonne œuvre que je fais. »

« Ceci est un compliment, chère mie... je le reçois de vous, parce que vous me gênez. Ah ! douce petite... depuis la mort de mon pauvre frère, tout le monde me défesse, excepté vous. »

« Mon Dieu ! dame Henriette, c'est que je suis la seule peut-être qui puisse disposer ainsi de son temps. Aujourd'hui, mon mari m'ayant laissée seule de grand matin, je me suis promis de venir vous voir, et je tiens ma promesse. »

« Vous êtes toujours la gentille des gentilles... Venez avec moi à cette fenêtre ; je vais vous montrer la belle pro-

cession qui va sortir de notre église Saint-Léon... Si mes jambes étaient meilleures, je vous dirais : dame des Armeries, nous allons descendre jusque-là... mais, je me fais vieille... »

« Mais d'ailleurs, dame de Léans, nous n'avons nullement besoin de nous déranger ; nous verrons bien mieux de notre fenêtre qu'en allant nous mêler à la foule. »

« Vous avez toujours raison, aimable enfant, dit la dame en s'approchant de la croisée ouverte. »

Dame Hermance n'avait pas tort, assurément, mais il existait un autre motif pour l'empêcher de sortir : c'était l'espoir qu'elle avait de voir bientôt arriver Raoul, qui devait venir lui donner des nouvelles.

« Ah ! tenez, dit tout à coup la vieille dame, voici la procession qui sort de l'église. »

« Des flagellants ! fit dame Hermance surprise. »

C'était en effet une procession de flagellants : Au devant marchait une partie du clergé de l'église avec les chaires ; puis venaient les flagellants, à peine vêtus de tuniques blanches et légères, et portant chacun un fouet à plusieurs lanières de cuir dont ils se frappaient vigoureusement l'un l'autre : c'est-à-dire que le second frappait celui qui marchait devant lui, le troisième frappait le second et ainsi de suite jusqu'au dernier qui se frappait en même temps qu'il frappait celui qui le précédait.

Pendant cela, le soleil descendait lentement à l'horizon ; il était quatre heures et demie.

Tout à coup une clameur confuse vint attirer l'attention de dame Hermance.

« Entendez-vous ? demanda-t-elle à la dame de Léans. »

« Quoi donc, chère mie ? »

« Des cris lointains. »

Dame Hermance, le corps penché, prêtait l'oreille.

« Mais vous vous trompez, dit la vieille dame. »

« Non ! non !... tenez, cette fois !... »

« Mais... oui, il me semble... »

Le cœur de dame Hermance battait à se rompre.

Bientôt une agitation extraordinaire parcourut la rue. Les femmes et les enfants fuyaient. On entendait, au milieu du tumulte qui s'approchait, les cris de :

« Mont-jolie Saint-Denis !... Au roi !... Mort aux Anglais !... »

« Mon Dieu ! qu'est-ce donc ? fit la vieille dame effrayée. »

Dame Hermance ne répondit pas ; une immense cohue de peuple mêlée d'hommes d'armes à pied et à cheval descendait la rue avec des gestes menaçants et des cris confus.

Hermance vit Jean Maillard à la tête ; il était monté sur un cheval blanc, et, élevant en l'air sa longue épée, il criait de toute la force de sa voix :

« Au roi et au duc ! Trahison ! Mort au prévôt ! »

La colonne passa, descendit la rue, mais y laissant une agitation toute fébrile.

« Qu'y a-t-il ? disait l'un. »

« Qu'est-ce que c'est ? disait l'autre. »

« Eh ! vous l'apprendrez bientôt ; c'est Etienne Marcel qui voulait livrer la ville aux Anglais. »

« Aux Anglais ! »

« Il est à la bastille Saint-Denis... il voulait en faire donner les clés à Simon. »

« Mais non ! à Joceran de Mascon ! le trésorier du roi de Navarre ! »

« Je te dis : Simon le Péronnier ! »

« Je te répète : Joceran de Mascon ! Je l'ai vu, moi ! »

Ce fut bientôt un tohu-bohu où l'on ne put rien comprendre.

« Seigneur puissant ! est-il bien possible ? s'écria la vieille dame de Léans en s'asseyant, livrer la ville aux Anglais ! Que dites-vous de cela, dame Hermance ? Y croyez-vous ? »

« Mon Dieu !... dit la jeune femme très-émue, tout ce tumulte doit avoir une cause ; mais il faudrait que nous fussions mieux renseignées... »

Le galop d'un cheval retentit dans la rue.

Dame des Armeries courut à la fenêtre ; c'était Raoul.

Le capitaine des archers attachait sa monture à un anneau scellé dans le mur de l'église. En dix secondes il eut monté l'escalier, et entra précipitamment chez la sœur de Jean Baillet, qu'il connaissait, du reste, pour l'avoir vue deux ou trois fois à la suite de l'assassinat de son frère.

« Eh bien ! messire, demanda dame Hermance, d'où venez-vous ? »

« Je viens, madame, de la bastille Saint-Denis... »

« Seigneur chevalier, prit la parole à son tour la vieille dame, dites-nous vite ce qui y a eu lieu. Serait-il vrai que le prévôt Etienne Marcel eût voulu faire entrer les Anglais à Paris ? »

« Cela est vrai madame. »

Puis, s'adressant à dame Hermance :

« Je viens et je repars, lui dit Raoul. Avez-vous vu passer Jean Maillard criant : »

« Mort au prévôt ! »

« Je l'ai vu ; mais dites-nous tout ce que vous savez. »

« Très-volontiers, mesdames ; en voici les détails brièvement : Le prévôt a passé une inspection du fort ; il a ensuite fait venir le garde-porte et lui a dit de remettre les clés à Joceran de Mascon, et de le suivre. Nous étions sur la plate-forme de la tour, Etienne Marcel entouré de ses amis. »

La suite au prochain numéro AD. FAYRE.

COURS DE LA BOURSE

Du 26 Mars 1868	
Cours de jour	Cours précédents
3 ^o /o.....	69 — 4 ^o /o 69 25
4 ^o /o.....	99 25 — 41/2 98

51 MARS TIRAGE PUBLIC

A L'HOTEL-DE-VILLE DE PARIS. Loterie des ENFANTS PAUVRES infirmes et incurables, la plus grande loterie, aux nombreux lots et espèces tous déposés à la Banque de France.

GROS LOT, 150000 FR.

GRANDES LOTERIES AUTORISÉES

Adressez (en mandat-poste ou timbres-poste) cinq francs au directeur du Bureau-Exactitude, 68 rue Rivoli, Paris, et en recevra, par retour du courrier, VINGT billets assortis pour toutes chances de gain de 342 lots et

5 GROS LOTS, 350000 F.